



COMMUNE
DE SALVAGNAC



N° 2026.01

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard MIRAMOND, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 10
Votants : 11
Procurations : 1
Absents : 4

Présents : M. MIRAMOND Bernard, Mme BRUNWASSER Mireille, Mme MASSAT Frédérique, M. BALARAN Roland, Mme ADDED Régine, M. GERAUD Yves, M. CHANEZ Phillipe, Mme ALBAULT Edwige, M. LOGER Maxime, Mme AUBERTIN Sonia

Absent ayant donné procuration : M. SEGUIGNES Yannick (procuration donnée à Mme BRUNWASSER)

Date de convocation :

12/02/2026

Absents : M. LECOMTE Olivier, Mme PRADIER Antoinette, M. ANCILOTTO François, Mme LAGARRIGUE Christel.

Date d'affichage :

12/02/2026

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MASSAT

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET COMMUNAL 2025

Exposé des motifs

Monsieur le Maire propose d'examiner le Compte Financier Unique 2025 du budget principal tel qu'il a été établi au vu des documents comptables et précise que le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025		
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	754 091,13 €	
Recettes	1 046 695,30 €	
Résultat de fonctionnement 2025	292 604,17 €	(1)
Report du résultat de l'exercice 2024	383 636,18 €	
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	676 240,35 €	(2)
INVESTISSEMENT		
Dépenses réalisées	258 331,94 €	
Restes à réaliser	152 136,61 €	
Recettes réalisées	374 760,07 €	
Restes à réaliser	140 000,00 €	
Résultat d'investissement 2025	116 428,13 €	(3)
Report du résultat de l'exercice 2024	- 48 099,51 €	
Différence entre les restes à réaliser	-12 136,61 €	
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	56 192,01 €	(4)
RESULTAT GLOBAL EXERCICE 2025	409 032,30 €	= (1) + (3)
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2025	732 432,36 €	= (2) + (4)

Après présentation du Compte Financier Unique 2025, Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Monsieur Yves GERAUD, doyen de l'Assemblée, le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité :



APPROUVE la gestion de l'exercice 2025 par Monsieur le Maire.

Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet
acte qui sera affiché ce jour au
siège de la collectivité
INFORME que la présente
délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
administratif de Toulouse,
dans un délai de 2 mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme et exécutoire,

Le Maire,



Bernard MIRAMOND

Le Secrétaire de Séance,



Frédérique MASSAT